

Révision: 1.0 Date: 15 Septembre 2016



**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	M-Flux AR-2
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Flux de brasage. Produits de soudage et de brasage Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient:	M-Flux AR-2 Propane-2-ol
	Pictogramme(s) de Danger	 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 **Autres dangers**

Peut former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 **Substances** Non applicable

3.2 **Mélanges**

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Propane-2-ol	55 - 70	67-63-0	200-661-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
Alcool benzylique	3 - 5	100-51-6	202-859-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H315

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 **Description des premiers secours**

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Se rincer la bouche à l'eau mais ne pas avaler. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 **Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

- | | | |
|-----|---|---|
| 5.2 | Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. |
| 5.3 | Conseils aux pompiers | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|-----|--|--|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Isoler la zone et laisser les vapeurs se disperser. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. |
| 6.2 | Les déversements importants:
Précautions pour la protection de l'environnement | Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération. |
| 6.4 | Les déversements importants:
Référence à d'autres sections | Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Prévenir la police et les pompiers dès que possible.
Voir Rubrique: 8, 13 |

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|-----|---|--|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Conserver à l'écart des: Température élevée. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Protéger du rayonnement solaire direct. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| 7.2 | Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Température de stockage
Matières incompatibles | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Entreposer à la température ambiante.
Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Fer, Aluminium, Air, Halogènes, Peroxydes. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Voir Rubrique: 1.2. |

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Non fixé.

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Propane-2-ol	67-63-0	400	980	-	-	INRS (ED 984)

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

- 8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.
8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.

- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. EN CAS d'exposition: Laver immédiatement à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Remplir: Masque de protection complète du visage, Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux.

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.33 mm)

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

- 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Ambre Liquide
Odeur	D'Alcool.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C
Point d'éclair	18 °C
Taux d'Evaporation	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	UEL: 12.0 Vol% LEL: 2.0 Vol%
Pression de vapeur	43 hPa
Densité de vapeur	Non fixé.
Densité relative	0.88 g/cm ³
Solubilité(s)	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	425 °C
Température de décomposition	Non fixé.
Viscosité	Non fixé.
Propriétés explosives	Non Explosif. Peut former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Non fixé.

9.2 Autres informations Rien de connu.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information sur le mélange lui-même.
10.4 Conditions à éviter	Sources de chaleur et d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Fer, Aluminium, Air, Halogènes, Peroxydes.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Air: Benzaldehyde (Alcool benzylique) Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 30,000 mg/kg p.c. /jour.
Alcool benzylique:	LD50 (orale) mg/kg: 1570 (Procter and Gamble Standard Procedure No. 1 for toxicological evaluation (1977-11-04))
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >200 mg/l.
Alcool benzylique:	NOAEC: 3297 mg/m ³ (OECD 403)
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.

Révision: 1.0 Date: 15 Septembre 2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Propane-2-ol:	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
Alcool benzylique:	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Propane-2-ol:	Résultat du test: Des concentrations supérieures peuvent produire une dépression du système nerveux central, une narcose et une perte de conscience.(OECD 403)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Peu probable que le produit soit facilement biodégradable. Une partie des composants est difficilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit a une mobilité modérée dans le sol. Partiellement soluble dans l'eau.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 1219	UN 1219	UN 1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé / Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction
15.1.2	Règlements nationaux	Aucun
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Propane-2-ol (N° CAS 67-63-0) et Alcool benzylique (N° CAS 100-51-6). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Propane-2-ol (N° CAS 67-63-0), Rosin, modified (N° CAS 65997-06-0) et Alcool benzylique (N° CAS 100-51-6).

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de test [Point d'Éclair (°C) 18; Point/Intervalle d'ébullition (°C) 82 [Closed cup/Coupe fermée]]
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H332: Nocif par inhalation.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.